

GRAND ORAL: CADRAGE INSTITUTIONNEL

CADRE RÉGLEMENTAIRE

- Arrêtés du 16 juillet 2018 relatifs aux épreuves du baccalauréat général et du baccalauréat technologique à compter de la session 2021
- Notes de services du 11 février 2020 relatives à l'épreuve orale dite « Grand oral » de la classe de terminale de la voie générale et de la classe de terminale de la voie technologique à compter de la session 2021
 - Epreuve obligatoire d'une durée de 20 minutes
 - Elle s'appuie sur un projet adossé à 1 ou 2 enseignement(s) de spécialité suivi(s) par le candidat
 - L'épreuve est coefficient 10 dans la voie générale et coefficient 14 dans la voie technologique
 - Elle se déroule en trois temps de 5 min, 10 min et 5 min

CRITÈRES D'ÉVALUATION ET OBJECTIFS

■ Critères d'évaluation:

- Qualité orale du candidat : capter l'attention, soutenir le discours, rythme du discours, voix
- Qualité de la prise de parole en continu: gestion du temps, ponctuation du discours
- Qualité des connaissances
- Qualité d'interaction avec les membres du jury : réagir à une interrogation, reformuler, s'engager, prendre l'initiative de l'échange
- Qualité et construction de l'argumentation et la démonstration

■ La grille d'évaluation en annexe des notes de service est indicative

■ Objectifs :

- Mettre l'élève dans une situation de confiance en lui
- S'exprimer clairement et avec efficacité à l'oral
- Équité de tous les candidats face à l'obtention du baccalauréat

■ Points d'attention:

- Il ne s'agit pas d'évaluer que les connaissances
- Les compétences orales et argumentatives sont prises en compte

COMMENT PRÉPARER L'ÉPREUVE ?

■ La pratique de l'oral doit être continue

■ Dans quels enseignements ?

- Les enseignements de spécialité ont vocation à prendre une part importante dans la préparation de l'oral, mais tous les enseignements doivent contribuer à la préparation de l'épreuve

■ Quand ?

- Le 3^{ème} trimestre de la classe de terminale est un temps particulier
- Dès la fin de la classe de première : choix des questions et entraînement à l'oral

■ Comment choisir les questions ?

- En lien avec les programmes d'enseignements de spécialité du candidat
- Elles sont soit transversales au programme soit spécifiques à un élément précis du programme choisi
- L'élève doit faire un travail de maturation de la question
- Travail progressif, accompagné par les enseignants: analyser la question, la traiter et expliquer les étapes qui ont conduit à ces choix
- En voie technologique, les questions peuvent s'adosser aux enseignements de spécialité qui font apparaître des études approfondies, des projets.

■ Comment entraîner les élèves ?

- Prévoir des entraînements de l'année scolaire
- Chaque temps de l'épreuve est spécifique donc faire l'objet d'un travail progressif
- Pour le troisième temps de l'épreuve, les heures dédiées à l'accompagnement à l'orientation permettront au candidat de construire son projet et de s'entraîner à le présenter

COMPOSITION DU JURY ET ORGANISATION

■ Le jury est composé de :

■ Deux professeurs :

Un enseignant nécessairement de l'enseignement de spécialité qui sous-tend la question du candidat

Un enseignant de toute discipline ou un professeur documentaliste

■ Le rôle du second enseignant est important pour interagir avec le candidat, préciser des éléments

■ L'organisation de l'épreuve:

■ Elle se déroule dans un centre d'examen

■ Son organisation relève des services académiques

L'ÉPREUVE

■ Le temps de préparation:

- Après le choix de la question du candidat par le jury, le candidat dispose de 20 min de préparation
- Ce temps lui permet de : structurer l'argumentation, organiser son propos et réaliser une production écrite si le sujet le nécessite (cette production est remise au jury mais n'est pas évaluée)

■ Temps 1 de l'épreuve :

- Le candidat s'exprime sans note, debout face au jury
- Le propos se structure autour de trois thématiques: les motivations qui l'ont conduit au choix de la question, la présentation du sujet et la réponse à la question
- En voie générale, si la question porte sur l'enseignement de spécialité LLCER, la présentation peut en partie être réalisée dans la langue vivante concernée

■ Temps 2 de l'épreuve :

- L'échange doit faire écho à la présentation du candidat et a pour vocation d'approfondir sa réflexion
- Il permet d'identifier la capacité du candidat à argumenter, à expliquer les éléments présentés, à échanger avec le jury
- En voie générale, si la question porte sur l'enseignement de spécialité LLCER, l'échange peut en partie être réalisé dans la langue vivante concernée

■ Temps 3 de l'épreuve :

- La présentation fait le lien entre la question et les choix d'orientation
- Elle s'appuie sur une réflexion menée sur toute la durée du cycle terminal et permet au candidat d'indiquer comment il a progressé dans ses motivations et choix de poursuite d'études
- L'évaluation de cette partie ne porte pas sur la qualité du projet choisi mais sur la façon dont le candidat explicite son cheminement

CANDIDATS A BESOINS PARTICULIERS

- Des aménagements de l'épreuve sont possibles: majoration de temps, aides techniques etc.
- Le jury devra faire preuve de bienveillance au regard des compétences spécifiques du candidat
- Le jury devra adapter les critères de la grille d'évaluation, qui n'est qu'indicative
- Ces candidats à besoins éducatifs particuliers pourront donc participer à cette épreuve et seront évalués selon leurs compétences propres